

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle de la Pharmacie d'officine

Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 06 JUILLET 2023 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux personnes habilitées à délivrer le médicament au public dont les titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **POISSY/JUVISY (78)** à :

JEGARASAN Abirami ARACI Naoël, épouse KOUIDER ROYER Théo SOURHOU Jamila, épouse TAGHLAOUI TARRALLE Chloé FELEK Sibel, épouse UCAN

> Fait à Paris, le 06 juillet 2023 la présidente du jury,

Catherine HOURTIGUET

Décision à titre purement informatif.

Seul le diplôme signé par la présidente du jury fait foi et atteste de la possession du COP.

Cette publication est effectuée sous réserve des éventuelles erreurs matérielles.